

ÊTRE INSTITUTEUR DANS LES ANNÉES 1890

Anne FALCIMAIGNE

Les tribulations d'un couple d'instituteurs béarnais, mes arrière-grands-parents

En juin 1881, Jules FERRY fait voter la loi qui institue la gratuité de l'école primaire et oblige les enseignants à obtenir un brevet de capacité. **Émile FOSSAT** a passé un mois avant l'ancien brevet élémentaire. Il a 18 ans. Le 8 octobre suivant, il est nommé instituteur stagiaire à Nay, sa ville natale. Il est fils d'un cordonnier et d'une tricoteuse.

Après Nay, il est nommé à Assat. C'est là qu'il rencontre Marie BADIE-BAYNE, fraîche émoulue du pensionnat des Sœurs de St-Joseph à Tarbes où elle a passé, elle, le nouveau brevet de capacité en avril 1883. Ils se marient en novembre 1884. Elle est la fille unique du deuxième mariage d'un BADIE cultivateur, un cadet dont la première famille BAYNE a été anéantie par une épidémie.

À l'époque, l'Instruction publique a pour politique clairement exprimée de favoriser les mariages entre enseignants. Mais Marie n'exerce pas, ni avant le mariage comme stagiaire (*les hommes passent-ils en premier ?*) ni même après : elle devra attendre 1891 pour obtenir un poste. Il est vrai qu'elle a 4 enfants entre octobre 1885 et janvier 1891...

D'un village à l'autre

Leurs affectations en di-

sent long sur les besoins d'instituteurs au Béarn à ce moment-là et la relative difficulté d'organiser les services. Émile est nommé momentanément comme stagiaire à Montaner en 1887-1888, semble-t-il le temps de passer le Certificat d'Aptitudes pédagogiques qui va permettre devenir titulaire et mieux payé. Marie reste à Assat avec les enfants près de sa mère.

L'année suivante, Émile est à Gamarthe (*Marie ne bouge toujours pas*), puis ils sont à Sainte-Colome en 1889. Deux ans plus tard, c'est leur première nomination ensemble à Lucq, lui au hameau de Bordes et Marie à celui de Capdelayou. Deux ans plus tard, ils sont à Lasseube. Trois ans après à Aydius. Ces déménagements exigent une adaptation continue. En plus, le logement fourni par la commune est loin d'être toujours adéquat : à Lucq, par exemple, il consiste en « 3 pièces, dont une chambre inachevée où l'air entre par une large ouverture à peine fermée par un morceau de planche mal ajusté. ». Pour 6 puis 7 personnes... Les va-et-vient entre hameaux compliquent la vie quotidienne. De plus, le couple bat de l'aile. Il semble qu'Émile ait eu tendance à lever le coude (*ce qui est documenté*), peut-être à être violent selon certaines allusions et à courir le jupon selon le récit familial.

Toujours est-il que Marie,

qui est une forte tête, multiplie les démarches. Elle écrit notamment : « *Monsieur l'Inspecteur, veuillez être assez bon pour appuyer ma demande et me faire obtenir un poste convenable. J'en ai assez des bois ; mon ménage étant nombreux, il est difficile de l'approvisionner.* » Elle veut aussi se dissocier d'un mari avec lequel elle ne s'entend plus et dont la réputation académique devient catastrophique. Ses efforts sont récompensés, car elle obtient en 1898 un poste d'institutrice stagiaire au hameau du Barescou à Escot. Elle y restera vingt-et-un ans. Émile, quant à lui, est envoyé en exil à Estérençuby (*et même au hameau d'Estérençuby à 2 km du village*) d'où il aura bien du mal à aller voir sa famille...

Il met à profit cet intermède pour apprendre le basque (*à l'auberge ?*) et probablement aussi s'initier à la chasse au renard. On m'a dit également qu'il donnait des conférences historiques. C'était sûrement un homme assez flamboyant et intéressant, malgré ses défauts, qui n'était pas fait pour enseigner au jour le jour à de petits paysans, mais à l'époque, pour un bon élève, la « vocation » d'instituteur était la voie royale pour échapper au prolétariat.

Au bout de quelques mois, il se démène pour qu'on le sorte d'Estérençuby, faisant intervenir conseiller général, député, ministre, auprès du

préfet qui s'appuie sur les rapports de l'Inspection d'Oloron pour refuser ou éluder. Émile a une certaine influence politique, il connaît bien BARTHOU notamment. En 1901, le préfet doit finalement plier sous la pression : Émile est nommé près d'Escot, à Sarrance au hameau de Bosdapous. Il fait alors un dernier enfant à sa femme en 1905, onze ans après la dernière grossesse... Et lui crée des problèmes en faisant campagne contre la réélection du maire d'Escot...

Conseil municipal contre institutrice

Marie, quant à elle, se débat avec courage pour faire vivre son ménage, pendant que son mari dissipe probablement ses revenus à lui. Elle a un petit salaire de stagiaire puisqu'elle n'a jamais eu le loisir de passer le fameux Certificat d'Aptitudes pédagogiques. Elle fait périodiquement face à des plaintes de pa-

rents, grossièrement télécommandés par le maire d'Escot et des membres du conseil municipal, et subit même deux charivaris nocturnes sous le prétexte d'une inconduite avec un invalide de plus de 60 ans à qui elle fait la charité. Ma grand-mère avait alors 8 ans et j'imagine l'effet que cette hostilité a pu avoir sur elle et ses frères et sœurs dans ce hameau de 500 habitants ! Escot n'en avait guère plus d'ailleurs.

Le maire n'aura pas la tête de Marie. Le rapport d'enquête de l'inspecteur se conclut avec le devoir de l'Administration de « *soutenir une pauvre femme [...] qui peut n'avoir pas une tête des mieux organisées ni un caractère des plus sympathiques, mais qui dans sa vie a eu bien des malheurs dont le moindre n'est pas son mariage et qui, enfin, dans une situation des plus précaires, s'efforce à faire vivre avec un traitement de 900 F sa mère et ses cinq enfants.* » Et il recommande son maintien en fonction à Escot.

Tout en critiquant sa manière d'enseigner et l'absentéisme qui régnait dans sa classe, les inspecteurs d'Oloron la défendront toujours contre les manœuvres de la mairie. On peut sentir là-dessous la guerre entre les tenants de la laïcité nouvelle et les défenseurs de l'ordre ancien.

Si mon arrière grand-père Émile est mort tôt en 1921 à 58 ans, peut-être des suites de ses excès, mon arrière-grand-mère Marie a pris sa retraite à 59 ans et est partie vivre encore vingt ans dans l'Orne avec sa fille aînée. Des cinq enfants, trois ont passé le brevet et une seule est restée au Béarn en épousant un propriétaire foncier de Féas. Les autres ont migré vers Paris, Casablanca, Arles, Flers-de-l'Orne... Il faut dire que des enfants d'instituteurs de villages béarnais ne faisaient pas partie des réseaux qui permettaient de s'y marier. Et qu'avoir le brevet ne préparait pas à la vie agricole et pastorale.

Lire la chronique détaillée à www.racines.falcimaigne.com, onglet FOSSAT



Émile FOSSAT



Marie BADIE-BAYNE